EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.051

L'an deux mil vingt trois, le trois juillet à 17 heures

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)

dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socioculturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Présents : 11
Procurations : 1

Votants : 12

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine.

Absent avec procuration:

Objet:

M. Jean-Pierre TOUZERY avait donné procuration à M. Christian DELESGUES :

Acquisition des parcelles AI 341 et AI 407

Absents excusés : Mme THOMAS Corinne ; M. PLISSON Alain.

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CHAPUIS Philippe

Vu:

- Le code général des collectivités territoriales

- Le code général de la propriété des personnes publiques

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition qui a été faite à la commune de Saint-Satur de se porter acquéreuse des parcelles cadastrées AI 341 et AI 407 pour un montant total de 35 000 €.

Parcelle	Adresse	Contenance	Prix
AI 407	22 rue de la résistance	3997 m²	35 000 €
AI 341	Pré de Chappes	141 m ²	

Le terrain a servi comme parking pour diverses manifestations. M. CARRE demande si les gens pourront y aller avant l'acquisition définitive du terrain. La demande en sera faite au propriétaire du terrain. Dans ce cas une matérialisation du trou est nécessaire.

M. le Maire indique que cela donne de la visibilité à l'accès possible par les PEP18.

<u>Après en avoir délibéré,</u> <u>A l'unanimité,</u> <u>Le Conseil Municipal,</u>

DECIDE de l'acquisition des parcelles cadastrées AI 341 et AI 407 à Saint-Satur pour un montant total de $35\,000\,\text{€}$ **PREND** à sa charge les frais de notaire et de saisir Maitre CAVET en tant que notaire pour la commune de Saint-Satur.

Et ont signé les Membres Présents Pour extrait conforme, à Saint-Satur, le 04 juillet 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Philippe CHAPUIS

Certifié exécutoire Compte tenu de la Transmission en Préfecture et de la publication en ligne le 06 juillet 2023